

quatre

Cejourd'hui 24^e de Juillet
 1714 apres les trois publications de bans de
 mariage faites en cette paroisse du Bocasse
 par trois dimanches consécutifs sans aucun
 empêchement canonique ou civil ledit mariage
 a été entre solent le dit fils de guillaume
 et de francoise pouchelle de cette paroisse
 d'une part, et entre anne le bive fils de
 Jacques et de catharina boucher aussy de
 cette paroisse d'autre part la cérémonie
 des fiançailles doucement observée en présence
 de leurs parents le dit jour et au mois et an. Nous
 prêtres et curé de la dite paroisse du Bocasse
 avons puis les notables conjointement des dites
 deux paroisses et les aunts consistant en mariage
 en présence de leurs parents et amis habitons
 Lemaigre + de plus
 Laisie Lemaigre de
 Guillaume Laisie (anne febre
 Jacques Laisie
 (moules forquet temoins)